



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 50/2026

Portant autorisation réglementation temporaire de circulation
et du stationnement à l'occasion de travaux **rue de Niefern**.

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande présentée par les services de l'Eurométropole de Strasbourg, (ci-après «l'opérateur») concernant une intervention de réfection de la couche de roulement au niveau de la rue de Niefern (tronçon de la rue de l'Herbe à la rue de Vendenheim) ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une réglementation temporaire de la circulation et de stationnement afin d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE :

- Article 1 : Objet

L'opérateur est autorisé à occuper le domaine public aux fins de réalisation des travaux susmentionnés. La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés sur la voie susvisée.

- Article 2 : Période d'intervention

Les travaux auront lieu sur la période du 12 octobre 2026 au 16 octobre 2026, selon l'avancement du chantier. Durant cette période, la réglementation temporaire prévue au présent arrêté sera applicable.

- Article 3 : Réglementation de la circulation

Pendant le temps nécessaire à l'intervention :

-La circulation sera interdite sur l'emprise des travaux et des mesures de déviation seront prévues par les rues adjacentes.

-Sur toute l'emprise du chantier, le stationnement sera interdit.

-L'accès aux domiciles ne pourra se faire, par moment, qu'à pieds. Les riverains devront prendre leurs dispositions afin d'éviter que leur véhicule ne soit bloqué.

- Article 4 : Signalisation

L'opérateur est chargé de mettre en place, maintenir en bon état et retirer à l'issue des travaux l'ensemble de la signalisation temporaire réglementaire.

- Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée :

- à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- au demandeur

A ECKWERSHEIM, le 21 septembre 2026

**Le Maire,
Julien BORNERT**

